

L'Union des Partis Socialistes de la Communauté Européenne

par Paul CLAEYS et Nicole LOEB-MAYER,

Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles.



A. Origine du groupement.

L'Union des Partis Socialistes de la Communauté a succédé en 1974 au Bureau des Partis Socialistes de la Communauté, lui-même issu d'une réforme du Bureau de liaison qui fonctionnait à l'Assemblée parlementaire européenne depuis 1957.

L'attitude des dirigeants socialistes est fortement marquée par l'importance traditionnelle qu'a pour eux l'Internationale, à la fois symbole d'un idéal et instrument de contact et de dialogue. Cette situation a certainement favorisé la création du Bureau de liaison et l'instauration d'une coopération entre partis. Mais elle a aussi pour effet de restreindre l'importance de l'Union (1) : celle-ci apparaît comme une organisation régionale de l'Internationale Socialiste parmi d'autres, et tient à se défendre d'être un « club de riches » au sein d'une organisation qui tend ces dernières années à vouloir accroître son action extra-européenne. Il y a chez les socialistes une volonté constante de ne pas isoler les partis de l'Europe des Communautés par rapport à la famille socialiste internationale. Seule famille politique dont l'internationalisme s'est affirmé comme un choix délibéré dès la naissance des partis (2), elle a conservé un grand attachement à ce symbole d'unité idéologique. En outre, la tradition de

(1) Le choix des personnalités appelées à présider l'Union — d'abord en 1974 Wilhelm Dröscher, siégeant depuis cinq ans au Parlement européen et coutumier, à ce titre, des contacts avec les partis frères ; puis, lors du décès de W. Dröscher, Robert Pontillon — montre que l'on ne s'est pas adressé, comme c'est le cas dans les deux autres groupements, à des hommes politiques occupant une position clé dans leur propre parti en même temps qu'ils sont « Européens » convaincus.

(2) Rappelons que la première Association Internationale des Travailleurs fut créée à Londres en 1864.

l'Internationale — qui « vise à coordonner et n'ordonne jamais » et dont les résolutions sont « des avis et des vœux, plus que des directives » (3) — privilégie les rencontres entre dirigeants au gré des affinités ou des problèmes à examiner en commun, dans le respect de l'autonomie d'action que tiennent à conserver les partis nationaux. Pour cette raison, à côté du fonctionnement régulier de l'Union, les socialistes ont mis en œuvre une autre forme de coopération : les réunions de dirigeants au plus haut niveau.

Deux traits caractéristiques liés à l'origine du groupement socialiste européen nous paraissent importants :

- l'implication croissante des appareils de partis ;
- l'importance des contacts inter-personnels, des contacts bilatéraux et des rencontres de dirigeants.

B. Statuts.

Le groupement européen des partis socialistes n'a pas à proprement parler de statuts, mais un simple « règlement », bref document qui détermine le cadre de la collaboration entre ces partis. Cette distinction n'est pas d'ordre purement sémantique, mais reflète le désir actuellement affirmé par tous les partis-membres de ne pas conférer à l'Union les caractéristiques d'un parti politique au plein sens du terme. La dénomination même du groupement est variée (*Union* en français, *Bund* en allemand, *Confederation* en anglais, *Federatie* en néerlandais, *Federazione* en italien, *Sammenslutningen* en danois) : une telle souplesse d'interprétation permet de surmonter les réticences mutuelles.

D'après son règlement, l'Union a pour objet la collaboration entre les partis de la Communauté qui sont membres de l'Internationale Socialiste, dans le cadre des dispositions de l'Internationale relatives à la coopération régionale des partis affiliés. Cette collaboration se fixe des objectifs peu ambitieux : renforcer les liens entre les partis-membres et établir de commun accord des avis concernant en particulier (il semble donc que ceci ne soit pas limitatif) les problèmes résultant de l'existence des Communautés européennes.

Les partis fondateurs sont évidemment les partis socialistes ou sociaux-démocrates de la Communauté européenne. Il est utile de souligner que l'Union est ainsi le seul groupement européen de partis qui couvre tout le territoire de l'Europe des 9 à raison, en principe, d'un parti par pays

(3) V. LAROCK, *Le Peuple*, 16 septembre 1963.

sauf en Italie où le PSI et le PSDI se partagent l'électorat socialiste. Depuis février 1977 cependant, un parti social-démocrate d'Irlande du Nord est venu s'ajouter à la liste des membres ; en 1978, la scission de l'ancien Parti Socialiste Belge en deux nouveaux partis, l'un flamand et l'autre francophone, a apporté une difficulté supplémentaire (4). Une solution formelle devra être apportée à ce problème de la multiplication des membres lors de l'adoption des structures définitives de l'Union, qui est prévue pour le prochain Congrès. En attendant, la souplesse prévaut : au Congrès de janvier 1979, les socialistes belges se partageaient leurs mandats par moitié et le Labour Party (GB) avait laissé 6 mandats (sur 40) à la disposition du SDLP.

Il n'est rien prévu de spécifique dans le règlement de l'Union au sujet du financement de l'organisation.

Les organes de l'Union des Partis Socialistes de la Communauté Européenne sont le Congrès et le Bureau. Il est bien spécifié qu'ils ne sont pas exclusifs d'autres chenaux de collaboration entre les partis-membres. Leur composition répond à des critères différents : au Congrès, la proportionnalité sera de rigueur ; la parité prévaudra au Bureau. D'un côté comme de l'autre, les voix délibératives seront réservées aux délégués des partis-membres, auxquels vient s'ajouter le Président du Groupe socialiste au Parlement européen.

Le Congrès rassemble environ 180 personnes avec voix délibérative, qui sont :

- les membres délibérants du Bureau,
- les délégués des partis-membres selon une double répartition :
 - un nombre déterminé de délégués par pays,
 - autant de délégués de chaque parti que son nombre de députés au Parlement européen.

Sur cette triple base, il y avait, lors du X^e Congrès de l'Union en janvier 1979 :

- 35 délégués avec voix délibérative pour l'Allemagne fédérale,
- 16 délégués avec voix délibérative pour la Belgique,
- 11 délégués avec voix délibérative pour le Danemark,
- 28 délégués avec voix délibérative pour la France,
- 8 délégués avec voix délibérative pour l'Irlande,

(4) Nous désignerons dorénavant sous le sigle PSB le parti à structure unitaire et paritaire tel qu'il a existé jusque fin octobre 1978 ; les partis francophone et néerlandophone issus de la scission seront désignés respectivement sous les sigles PS et BSP.

- 27 délégués avec voix délibérative pour l'Italie (15 PSI et 12 PSDI),
- 7 délégués avec voix délibérative pour le Luxembourg,
- 15 délégués avec voix délibérative pour les Pays-Bas,
- 40 délégués avec voix délibérative pour le Royaume-Uni.

Le Congrès accueille en outre, à titre consultatif, les membres du Groupe socialiste au Parlement européen, les délégués du PSOE (Espagne) et du PSP (Portugal) qui font dès à présent partie de l'Union en qualité d'observateurs, des représentants des partis affiliés à l'Internationale Socialiste et des représentants du Groupe socialiste de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. D'autres représentants d'organisations ou d'autres personnes peuvent être ajoutées par le Bureau à la liste des invités.

Aucune fréquence n'est prévue pour les réunions du Congrès. Le VIII^e Congrès s'est tenu à Bruxelles, en juin 1971, le IX^e à Bonn en avril 1973 et le X^e vient d'avoir lieu à Bruxelles en janvier 1979. Outre l'élection du Président de l'Union, les fonctions du Congrès se limitent à réagir aux initiatives du Bureau en adoptant les projets de recommandations ou de décisions que celui-ci lui propose :

- les recommandations adressées aux partis-membres sont votées à la majorité simple ; lorsqu'un parti se voit dans l'incapacité d'appliquer une recommandation, il doit en indiquer les raisons au Bureau ;
- les décisions qui lient les partis affiliés sont votées à la majorité des $\frac{2}{3}$ (après avoir reçu l'approbation unanime du Bureau) ; lorsqu'une proposition de décision n'obtient pas la majorité des $\frac{2}{3}$, elle devient une recommandation.

Le Bureau de l'Union comprend, pour sa part :

- deux membres de chaque parti affilié ; chaque parti dispose d'une seule voix délibérative ; les partis désignent leurs délégués et fixent la durée de leurs mandats (5) ;
- le Président du Groupe socialiste au Parlement européen ;
- plusieurs invités, mais à titre consultatif seulement.

Le Bureau se réunit au moins quatre fois par an. Il peut être convoqué à la demande d'un parti-membre, du Bureau du Groupe au Parlement

(5) En ce qui concerne à ce jour la représentation belge au Bureau : K. Van Miert, président du BSP, est un des 4 vice-présidents ; les 2 partis belges ne disposent ensemble que d'une voix délibérative ; en cas de désaccord entre eux, le vote est une abstention.

européen ou du Bureau de l'Internationale Socialiste. Il prend ses décisions à la majorité simple sauf deux cas particuliers : pour les modifications aux règlements, il faut une majorité des $\frac{2}{3}$; pour présenter au Congrès un projet de décision, il faut l'unanimité. Le Bureau :

- propose le Président au vote du Congrès, nomme en son sein de un à quatre vice-présidents, et désigne un Secrétaire général et deux vérificateurs aux comptes ;
- examine les problèmes découlant de l'activité de la Communauté européenne ;
- convoque le Congrès, en fixe l'ordre du jour, en exécute les décisions ;
- transmet aux partis-membres ses avis sur des problèmes d'actualité avant de les publier, sans que ces avis lient les partis-membres sauf approbation de leur part.

On ne peut s'empêcher d'être étonné devant les paradoxes que révèle le « règlement » de l'Union des Partis Socialistes de la Communauté Européenne. D'une part, on a déjà signalé la réticence des fondateurs de l'Union devant l'idée de créer une organisation politique socialiste propre à l'Europe des 9. Les traditions internationalistes, le désir de ne pas se couper des partis socialistes européens qui ne font pas partie de la Communauté, la crainte d'apparaître aux yeux des autres partis de l'Internationale comme un « club de nantis » pousse l'Union à se présenter seulement comme l'un des multiples moyens de collaboration entre partis socialistes européens. Elle ne décide même pas elle-même quels membres elle accepte en son sein. Elle affirme son souci permanent de rester en contact étroit avec l'Internationale, le Conseil de l'Europe, etc. D'autre part, elle est l'unique groupement européen de partis à ne pas limiter son domaine de réflexion et ses possibilités d'intervention (par voie d'avis tout au moins) à la seule Communauté européenne. De même, les partis-membres estiment que les pouvoirs du Parlement européen sont trop faibles pour justifier la mise en place d'un véritable Parti Socialiste Européen. Les moyens d'accès au pouvoir restent les partis nationaux et l'Union n'est qu'un organe de coordination. En même temps, elle est de nouveau le seul des groupements européens de partis à pouvoir statutairement imposer des décisions aux partis affiliés.

En tout état de cause, et malgré l'attachement socialiste à l'idée démocratique, la structure de l'Union et l'attribution du pouvoir au sein de ses organes dirigeants y assure la prépondérance absolue des appareils de partis, négociant entre eux sur un pied d'égalité (cf composition du Bureau) et parfaitement libres de négliger leur « aile parlementaire » au Parlement européen.

C. Buts et caractéristiques.

Paradoxalement, c'est sur ce que l'Union n'est *pas* que la situation est la plus claire et les options le plus unanimes : elle n'est pas, et ne veut pas être, un parti politique. « We are a mosaic, and not a monolith », remarquait Tony Benn au Congrès de janvier 1979. Tous les partis sont farouchement attachés à leur autonomie de décision, et ce que W. Brandt a dit au sujet de la réunion des dirigeants socialistes d'Elseneur reste vrai pour toutes les instances de coopération : il s'agit de travailler en commun mais les groupes de travail ne sont pas des quartiers généraux où l'on décide ce qui se fera dans d'autres pays (6). Cette option n'est pas fondée seulement sur des difficultés momentanées rencontrées dans l'harmonisation des orientations et des stratégies. Elle repose aussi sur la conscience qu'ont les partis socialistes de poursuivre un but commun qui est, dans une mesure plus ou moins affirmée, la transformation des systèmes économiques et sociaux en vigueur dans les pays occidentaux ; mais de ne pouvoir le poursuivre que, chacun à sa façon, sur son terrain national.

Nous avons vu que le groupement socialiste s'est substitué à un bureau de liaison existant. Si la nécessité de se préparer à de probables élections européennes a été un élément déterminant de sa création, il ne s'inscrit pas moins dans la poursuite d'un effort destiné à répondre à d'autres impératifs. On peut dès lors se demander quelles sont les préoccupations auxquelles doit répondre, pour les socialistes, cette organisation de coopération à laquelle ils refusent la vocation de parti.

1. La préoccupation dominante que l'on retrouve dans les déclarations des hommes politiques est d'ordre *idéologique* : il s'agit de l'édification d'une société socialiste. Par la présentation d'un programme « résolument progressiste » (7), les partis de l'Union doivent offrir à l'Europe une alternative à la voie conservatrice. Nous verrons cependant que l'exercice d'une fonction programmatique par le groupement en tant que tel se heurte à des obstacles importants. Cela pourrait inciter les partis à privilégier l'activité de l'Union comme formation de rassemblement et comme machine électorale. Les obstacles qui ont empêché l'adoption d'une plateforme commune, l'acharnement mis par certains partis à faire prévaloir leur ligne idéologique propre, indiquent cependant que les partis ne sont pas disposés à renoncer, à quelque niveau que ce soit, à l'exercice de cette fonction programmatique qu'ils ont toujours jugée essentielle. Tout en refusant de voir l'Union se réduire à un parti « électoraliste » selon le

(6) *Der Spiegel*, 26 janvier 1976. Interview de Willy Brandt.

(7) A. COGLS, Les élections européennes et le PSB, *Le Soir*, 29 novembre 1977.

modèle américain, ils ne se résignent pas à fondre leurs particularités de programme en un ensemble obligatoirement édulcoré. A l'heure présente, la confrontation des points de vue au sein de l'Union tendrait à renforcer l'affirmation de la fonction idéologique de chacun des partis-membres.

Les partis conviennent que leur coopération n'implique pas un accord absolu sur les moyens de réaliser le socialisme ; cependant certains d'entre eux semblent vouloir, par la définition et la mise en application de leur politique au plan national, proposer un modèle susceptible d'entraîner les partis frères. Ainsi Michel Rocard (8) estimait que la construction d'une société socialiste en France conduirait les socialistes à envisager l'élargissement de leur lutte à l'échelle européenne ; Veenstra (9) considère que, sous le gouvernement De Uyl, les milieux du PvdA ont eu tendance à présenter les Pays-Bas comme exemple aux autres pays membres. Le SPD joue de son prestige de grand parti au pouvoir et de son poids au sein du groupe parlementaire européen pour s'efforcer de faire prévaloir ses options.

Il reste néanmoins que, sur le plan tactique, l'affirmation « l'Europe sera socialiste ou ne sera pas » exprime une vocation reconnue à l'Union de représenter et de défendre les intérêts des travailleurs et de modifier les finalités économiques et sociales de l'Europe. Les partis considèrent que l'Union, même si elle ne peut se réclamer d'une ligne programmatique précise, groupe des formations dont chacune représente le parti du changement et du progrès sur sa propre scène nationale.

2. *La conquête et l'exercice du pouvoir*, fonctions tout aussi essentielles pour les partis socialistes, sont envisagés au plan strictement *national*. Les partis sont conscients de la capacité d'influence accrue que peuvent leur assurer les succès remportés par les partis frères en Europe ; mais il est difficile de discerner à cet égard une différence qualitative entre le rôle de l'Union et celui de l'Internationale. On peut lire dans le Manifeste du PS français, sous le titre « Stratégie nationale et stratégie européenne » : « ... les centres de pouvoirs nationaux demeurent responsables en dernier ressort, et..., par conséquent, les rapports de force sociaux et politiques internes demeurent déterminants. Les socialistes estiment cependant que, si la conquête du pouvoir national sur la base des engagements qui sont les leurs reste aujourd'hui l'enjeu essentiel du combat politique, la réalisation de son programme par un gouvernement de la gauche au niveau de notre pays se heurtera à d'autant moins de difficultés que notre

(8) Michel ROCARD, *French Socialism and Europe*, *Foreign Affairs*, New York, April 1977, pp. 554-560.

(9) W.J. VEENSTRA, *De Partij van de Arbeid en Europa*, *Internationale Spectator*, Jaarg. 31, n° 4, april 1977, pp. 246-255.

environnement européen sera moins marqué par le libéralisme et l'atlantisme. » (10). Cependant, l'existence et le fonctionnement de l'Union peuvent interférer avec la stratégie de conquête du pouvoir national, que ce soit de façon positive ou négative. Positive lorsque le PS français envisageait le renforcement des liens au sein de l'Union, particulièrement avec le SPD, comme un moyen de s'assurer les soutiens extérieurs qui lui eussent été nécessaires en cas de victoire électorale. Négative lorsque le même PS, en réponse aux critiques du parti communiste portant justement sur les liens forgés entre lui et les sociaux-démocrates dans le cadre de l'Union et sur le projet de plate-forme électorale de celle-ci, se défendait d'être lié par ce projet et marquait son indépendance.

Le cas du PS français est exemplaire de l'estimation ambiguë des connexions partisans européennes pour l'exercice de la fonction gouvernante dans le cadre national : d'une part le parti doit assurer ses partenaires nationaux qu'il conserve une indépendance totale à l'égard de toute contrainte extérieure ; et d'autre part, l'appui des partis frères européens est soumis à « l'affirmation de la volonté du parti socialiste français de garder son identité dans l'union de la gauche » (11). Autre exemple, celui du SPD, attentif à ce que ses connexions européennes ne le fassent pas apparaître sur la scène politique allemande comme approuvant une politique de rapprochement avec les communistes, mais soucieux par ailleurs de préserver l'atout que représente pour lui, vis-à-vis de son aile gauche, la caution de partis socialistes plus radicaux.

3. La *construction européenne* en tant que telle n'occupe pas une place importante dans les objectifs assignés à l'Union. « Faire l'Europe » n'est pas un thème du discours socialiste, comme c'est le cas pour les démocrates-chrétiens et les libéraux. C'est de « changer » l'Europe qu'il s'agit plutôt. Nous avons souligné la prééminence des préoccupations idéologiques et des stratégies nationales. Un facteur supplémentaire bien connu, la méfiance de nombreux socialistes à l'égard de l'idée européenne elle-même telle qu'elle a été défendue et mise en œuvre, constitue un frein pour l'Union en matière européenne. Au sein des partis belges, qui sont pourtant considérés avec le parti luxembourgeois comme les partisans les plus inconditionnels de l'Europe, les réticences des internationalistes et la tiédeur attentiste des instances officielles du parti n'ont pas disparu ; de nombreux socialistes ont à l'égard de l'Europe du Marché Commun

(10) Manifeste du Parti Socialiste français pour l'élection européenne, adopté à la majorité par le Comité directeur du 21 octobre 1978.

(11) Michel LE TALLEC, Le groupe socialiste du Parlement européen soutient la politique du PS, *Le Monde*, 5-6 juin 1977.

une attitude critique, même si celle-ci ne se concrétise pas en une franche opposition comme c'est le cas ailleurs.

L'« européisme » du SPD depuis qu'il est au pouvoir tend à faire oublier sa tiédeur initiale. Le SPD se montre actuellement parmi les moins critiques de la Communauté. Dans un programme électoral européen très développé adopté en Congrès extraordinaire en décembre 1978, il réclame une Fédération européenne sur la base d'une constitution démocratique, dont une position renforcée du Parlement européen est la condition préliminaire.

Les socialistes français, d'autant plus européens jusqu'en 1965 que la politique du général de Gaulle apparaissait comme le principal obstacle aux progrès de l'intégration, se sont montrés plus réservés après leur rapprochement avec les communistes ; et ce n'est pas un hasard si les partisans d'un réexamen de la position du PS à l'égard du PC se montrent actuellement les plus convaincus de la nécessité d'une construction européenne plus solide. Certes la nécessité d'une dimension européenne pour faire triompher le socialisme est affirmée ; le premier chapitre du manifeste européen du parti est intitulé « Européens parce que socialistes ». Mais ce manifeste a été approuvé par la majorité du Comité directeur contre l'avis de la minorité du CERES, opposée à une Europe jusqu'à nouvel ordre néo-libérale.

Le PvdA, ces dernières années, est partagé entre la tendance « européenne » traditionnelle et une tendance nouvelle qui s'attache au contenu de l'Europe et refuse de la considérer comme un but en soi. Pour le PvdA (12), l'élargissement des tâches et l'accroissement des compétences des institutions européennes doivent être soumis à deux conditions : l'accord préalable explicite du Parlement néerlandais et la garantie de participation et de contrôle démocratique au sein de la Communauté. Le parti néerlandais souligne que certains problèmes — tels ceux relatifs au développement, à l'énergie, aux matières premières, aux questions monétaires et commerciales — ne peuvent être résolus que dans un cadre plus vaste que celui des Communautés. Il estime qu'il est souvent préférable de coopérer avec des pays ayant les mêmes orientations qu'avec des pays de la Communauté avec lesquels l'identité de vues n'existe pas *a priori*.

On connaît l'attitude franchement anti-européenne d'une partie importante du Labour britannique, attitude partagée par le parti danois ; ces deux formations ont d'ailleurs refusé de s'associer à la préparation de la plate-forme électorale commune.

(12) PvdA, *Beschrijvingsbrief voor het buitengewoon Congres*, 10 februari 1978.

En septembre 1977, le Congrès du parti social-démocrate danois s'est prononcé pour le maintien du droit de veto pour les matières que chaque pays tient pour essentielles ; l'élection directe du Parlement européen doit garantir et accroître le contrôle démocratique des décisions communautaires, mais « les Sociaux-démocrates demeurent convaincus que ce contrôle doit essentiellement être exercé dans le cadre du Folketing et de la Commission pour les affaires communautaires » (13). Il faut noter que 4 sociaux-démocrates figuraient parmi les 20 candidats désignés pour l'élection européenne par le « Mouvement du peuple anti-CEE » (avec 2 conservateurs, 2 radicaux, 2 communistes, 1 libéral, 1 georgiste, 1 socialiste, 7 non affiliés) (14).

Quant au Labour Party britannique, son Congrès de 1978 a recommandé notamment au Comité exécutif national, pour l'élaboration de sa plate-forme européenne, de réclamer un amendement du traité d'adhésion en vue de restituer à la Chambre des Communes le pouvoir de décider de l'applicabilité au Royaume-Uni de tout règlement, directive ou décision de la CEE (15). L'exécutif du parti fait sienne cette revendication dans le projet de manifeste pour les élections européennes approuvé le 24 janvier 1979, très critique de la Communauté et de son fonctionnement (16).

Le Labour Party irlandais porte sur le fonctionnement et les résultats atteints par les Communautés un jugement critique qui rejoint celui des autres partis socialistes. Mais il voit dans l'élection un espoir de voir changer l'équilibre institutionnel de la Communauté en faveur d'un Parlement à capacité d'influence accrue ; et il estime que de nombreux problèmes se posant à l'Irlande ne peuvent recevoir de solution que dans « le contexte international et supranational de la Communauté » (17).

La scission du parti socialiste belge en « Parti socialiste » francophone et « Vlaamse Socialisten » néerlandophone est trop récente — elle a eu lieu à la fin d'octobre 1978 — et les deux nouveaux partis ont été trop sollicités par des problèmes de politique intérieure pour que leurs positions respectives concernant l'Europe soient connues. Il paraît probable qu'ils ne s'éloigneront pas sensiblement du projet de programme électoral européen qui était issu en juillet 1978 des travaux d'une commission ouverte du PSB. On peut lire dans ce projet que les socialistes belges,

(13) Document du X^e Congrès de l'UPSCE, *La politique communautaire du parti social-démocrate danois*.

(14) Agence Europe, *Bulletin quotidien*, 15-16 janvier 1979.

(15) Labour Party, *Labour and Europe*, 11/1978.

(16) *Le Monde*, 26 janvier 1979.

(17) Labour Party, *Ireland and the European Community*, A Policy Statement adopted by the Administrative Council on 25th May 1978 for presentation to the Special National Conference of the Labour Party on 8, 9 December 1978.

en vue de la démocratisation des institutions communautaires, s'efforceront de développer les compétences et les prérogatives de l'Assemblée européenne. L'extension des pouvoirs de cette Assemblée « devra s'effectuer en accord avec les Parlements nationaux ». Cette position assez vague est nettement moins contraignante que celle des socialistes français, britanniques ou néerlandais. Les socialistes belges se prononçaient notamment pour un droit d'initiative du Parlement élu, pour son intervention dans la nomination des membres de la Commission et une procédure d'investiture de la Commission après approbation de son programme par le Parlement, pour l'extension de la concertation Parlement-Conseil à tous les actes communautaires, pour le respect de la règle de la majorité au Conseil.

La diversité des positions socialistes en matière européenne montre pourquoi il est inconcevable actuellement qu'une quelconque fonction constituante, c'est-à-dire une fonction d'élaboration des règles du jeu communautaire, soit reconnue à l'Union des partis socialistes par d'autres que par une poignée de militants européens convaincus. L'attitude générale des socialistes est opposée au « supranationalisme à tout prix » (18) : l'Europe, oui, mais pas n'importe laquelle ; il s'agit de la transformer plus que de la faire. Cette attitude permet de mieux comprendre leur préférence pour des modes de coopération traditionnels, conférences de dirigeants et coopération bilatérale entre appareils de partis, et aussi la prépondérance de ces derniers dans les organes de l'Union.

D. Cohésion du groupement.

Les profondes divergences des partis-membres de l'Union au sujet de l'Europe, engendrées par des situations nationales différentes et par des appréciations diverses des possibilités qu'offre l'Europe, se greffent sur d'autres divergences que nous esquisserons ci-après.

Remarquons d'abord avec D. Seiler (19) que les partis de la famille socialiste présentent des traits communs spécifiques par rapport aux autres familles : leur profond enracinement dans le mouvement ouvrier organisé et les liens entretenus avec les syndicats ; leur électorat qui se recrute principalement dans la classe ouvrière, les employés et les fonctionnaires ; leur souci d'affirmer la primauté du travail sur le capital et la défense des intérêts des travailleurs, la volonté d'intervenir dans le fonctionnement de l'économie et de corriger ses effets, celle de réaliser la démocratie

(18) *Le Peuple*, 27 janvier 1976.

(19) Daniel L. SEILER, En marge de l'élection du Parlement européen : le problème des familles politiques en Europe occidentale, *Revue d'Intégration européenne*, Montreal, vol. I, n° 2, janvier 1978, pp. 143-190.

dans l'entreprise. Ce sont ces traits communs qui, à travers l'appartenance à l'Internationale Socialiste, permettent aux partis de se reconnaître aisément et de se ranger sans difficulté comme membres de la « famille », ce qui n'est pas toujours le cas dans les autres groupements. On peut noter que les deux documents adoptés par l'Union pour la campagne électorale européenne sont basés sur ces traits communs qui en constituent les lignes de force.

Cependant les moyens préconisés pour atteindre ces objectifs globaux sont variés. Les partis de l'Union diffèrent notamment dans les domaines suivants :

- les moyens d'orienter l'économie, où s'affrontent les tenants de l'économie sociale de marché et ceux de la planification démocratique ;
- la démocratie économique, à réaliser par la cogestion, la nationalisation, l'autogestion ou le contrôle ouvrier ;
- la politique extérieure — en particulier les relations avec les grandes puissances — et la politique de défense : les atlantistes traditionnels se heurtent aux partisans d'un relâchement des liens privilégiés avec les Etats-Unis et d'une plus grande indépendance de l'Europe ;
- la coopération avec les partis communistes, les attitudes en ce qui concerne la collaboration active variant aussi bien que le jugement porté sur les actes posés dans ce domaine par des partis frères.

La variété des problèmes, et aussi celle des réponses socialistes à chacun d'entre eux, ne permet pas de distinguer nettement au sein de la famille socialiste une aile « social-démocrate nordique » et une aile « socialiste du Sud », quelque tentante que puisse être cette simplification.

En janvier 1976 le clivage avait paru se cristalliser, alors que les divergences s'affirmaient à l'occasion de la conférence des dirigeants socialistes d'Elseneur, immédiatement suivie d'une réunion des « partis socialistes d'Europe du Sud » à Paris. Cependant plutôt que d'une scission entre deux groupes, il s'agissait de l'expression de tendances avec le double objectif :

- de mener au plan national la politique conçue par chaque parti en s'assurant au maximum le soutien des partis frères ;
- d'influencer l'orientation de l'Internationale Socialiste sans provoquer de rupture.

Globalement, les partis de tendance social-démocrate sont, dans l'UPSCE, les partis danois, allemand, luxembourgeois, britannique, irlan-

dais (20) ainsi que le PSDI ; à la tendance socialiste appartiennent le PS français et le PSI ; le PvdA et, jusqu'à sa scission, le PSB ont occupé une position médiane à laquelle ils semblaient destinés par leur situation géographique et par les courants qui coexistent en leur sein ; et aussi par l'intérêt qu'ont des partis de petits pays, activistes de la coopération interpartisane, à stimuler la compréhension entre leurs grands partenaires, détenteurs ou candidats au pouvoir. Le premier groupe est tourné vers le pôle scandinave avec les sociaux-démocrates autrichiens, le deuxième vers la Méditerranée. Cependant la variété des points de vue reste très grande. Après la conférence d'Elseneur, on a pu constater que l'attitude des sociaux-démocrates à l'égard de la politique du PS français de rupture avec le capitalisme et d'alliance avec les communistes n'était pas uniformément réprobatrice, le suédois Palme notamment faisant preuve d'une grande compréhension. Le SPD même, ainsi que le parti autrichien, ont adopté une attitude moins rigide à l'égard de l'« eurocommunisme », et les progrès du PS français jusqu'aux élections municipales de 1977 ont été un argument puissant en faveur de l'alliance avec les communistes dans des situations spécifiques ; ce qui a fait dire à Manuel Lucbert (21) que « le pragmatisme traditionnel des sociaux-démocrates bat en brèche l'une de leurs rares positions doctrinaires ». Il faut souligner également que les partis du Sud qui se trouvent confrontés à l'existence d'un parti communiste puissant sont loin d'avoir défini une stratégie commune ; les Portugais, notamment, sont divisés à ce sujet. On peut donc parler de diversité et de sympathies avec des pôles d'attraction extérieurs à la Communauté, sans formation de deux blocs pour autant (22).

Cette diversité, tout comme les préoccupations et caractéristiques évoquées précédemment, plaide en faveur d'une organisation souple qui laisse à chacun sa totale liberté de manœuvre.

L'action du PSB en matière de coopération avec les partis frères peut être comparée à celle du gouvernement belge en politique internationale : même mesure, même sens du compromis, même diplomatie de la relation

(20) Seiler distingue dans la « famille travailliste » des partis sociaux-démocrates, des partis socialistes et des partis travaillistes stricto sensu, « partis à vocation majoritaire qui acceptent en leur sein un compromis entre les deux tendances et reflètent le mieux la réalité politique et sociologique du monde du travail » ; il range dans cette dernière catégorie le Labour britannique, le Labour irlandais et le PvdA. Si ces trois partis présentent des caractéristiques internes qui les distinguent des autres partis de l'Union, il nous semble néanmoins que la prédominance en leur sein de la tendance social-démocrate permet de les ranger plutôt avec ces derniers lorsqu'on examine les affinités dans le cadre de l'UPSCE.

(21) *Le Monde*, 16 décembre 1976.

(22) La récente réorientation de l'Internationale vers les pays du Tiers-Monde — qui, au dire de W. BRANDT (*Le Monde*, 16 mars 1976), ne peut que se sentir mal à l'aise dans une organisation de sociaux-démocrates de pays industrialisés — aura sans doute pour effet de la rééquilibrer en diminuant la prépondérance germano-autrichienne.

et de la concertation. C'est ainsi que les Belges ont joué un rôle important dans la remise sur pied de l'Internationale en 1950-1951, dans sa restructuration et sa relance en 1976. Ils ont aussi été de fidèles soutiens du Bureau de liaison puis de l'Union. Ils ont participé activement — à un niveau élevé — aux 4 commissions de préparation du programme de l'Union.

La vocation de « parti de dialogue » au sein de l'Union s'est manifestée particulièrement ces dernières années par un refus implicite du PSB de se « ranger » derrière Mitterrand ou Schmidt. La voie médiane répond à la volonté de maintenir la cohésion d'organisations internationales auxquelles le parti attache un grand prix, et aussi à la nécessité de tenir compte de la diversité au sein même du parti. N'étant pas en situation de pouvoir gouverner seuls dans le cadre de l'Etat belge, les socialistes, dont les principaux partenaires lorsqu'ils sont au pouvoir sont d'habitude les partis chrétiens, adoptent en fait une ligne politique de tendance social-démocrate ; cependant la gauche du parti, en Flandre et surtout en Wallonie, défend des positions nettement plus radicales. Il ne faut donc pas s'étonner si lors du « sommet » socialiste d'Elseneur en janvier 1976, les socialistes belges — qui à l'époque étaient dans l'opposition — n'ont pas souscrit aux vues du chancelier Schmidt sur les vertus de l'économie sociale de marché comme moyen de surmonter la crise, et se sont montrés partisans de la planification et de l'interventionnisme d'Etat. Lorsque, immédiatement après Elseneur, eut lieu à Paris la « conférence des PS d'Europe du Sud », une importante délégation belge — menée par les deux co-présidents, et ne représentant pas seulement l'aile francophone du parti comme l'ont avancé certains journaux — y participa à côté des partis français, italien, espagnol et portugais (et non pas à titre d'observateurs comme les luxembourgeois, les allemands ou les hollandais). S'estimant les mieux placés, par tempérament et par situation géographique, pour faire fonction de charnière entre les thèses françaises et allemandes, les Belges se sont efforcés de promouvoir la compréhension, de mettre en garde contre les « modèles brevetés » de socialisme (A. Cools), de trouver une « troisième voie » d'un socialisme européen indépendant des grandes puissances.

Sur la question controversée de la collaboration avec les partis communistes, le PSB, pour qui la nécessité d'une telle alliance n'existe pas au plan national, a prôné une attitude compréhensive et pragmatique (23).

(23) Interviewé le 7 juillet 1977 par le journal catholique *La Libre Belgique*, le ministre socialiste H. Simonet déclarait : « Si j'étais Mitterrand j'aurais fait la même chose que lui. Le but d'un parti, c'est de réaliser un programme et, pour cela, d'arriver au pouvoir ».

E. Plate-forme électorale.

L'« Appel aux électeurs », qui tiendra lieu de plate-forme électorale des partis socialistes pour les élections de juin 1979, est le dernier d'une série d'avatars dont nous allons brièvement retracer l'historique.

a) *Le « Projet de programme électorale ».*

Au moment où il apparaît, avant le sommet des chefs d'Etat et de gouvernements à Paris en décembre 1974, qu'une décision pourrait être prise concernant la tenue d'élections européennes, les dirigeants socialistes se mettent d'accord sur le principe d'un « programme commun » à l'échelle européenne.

L'étude est confiée d'abord à Sicco Mansholt au sein du Bureau de l'Union ; il s'agit de proposer, sur base d'une synthèse des programmes existants, des solutions aux grands problèmes concrets se posant au niveau européen. Au début de 1976, devant les réticences de certains partis à l'égard des options préconisées par Mansholt, une autre procédure est adoptée : la constitution de 4 groupes de travail inter-partis (tous les partis y étant représentés), chargés d'élaborer des propositions dans les domaines des institutions, de la politique économique, de la politique sociale, de la politique extérieure. Il ne s'agit pas de rédiger un programme politique fondamental, mais de dégager, dans quelques domaines qui sont de la compétence des Communautés, un dénominateur commun aux positions des divers partis. Le président de l'Union, W. Dröschner, insiste sur le fait qu'il faut arriver à une plate-forme commune, non pas à un programme.

Ce sont des personnalités importantes et des experts des diverses formations qui siègent aux groupes de travail. Il faut remarquer que les partis britannique et danois n'y participent pas. Cependant ils sont présents aux réunions du Bureau de l'Union, auquel sont communiqués les projets et documents des groupes de travail. Il sera donc tenu compte de leurs positions, et notamment de leur minimalisme en matière institutionnelle ; le but poursuivi est d'aboutir à un document acceptable pour tous les partis, y compris ceux qui ne prennent pas une part active à son élaboration. Un consensus suffisant paraissant s'être dégagé sur chacun des 4 projets, ceux-ci sont fusionnés par les soins des secrétaires et des présidents des groupes de travail en un « projet de programme électorale » qui est adopté par le Bureau de l'Union le 6 juin 1977 et transmis aux partis. Ceux-ci sont priés de faire connaître leurs amendements éventuels pour la fin du mois de novembre afin qu'un Congrès européen puisse adopter la plate-forme au début de 1978.

Dans les mois qui suivent il apparaît que ces prévisions ne pourront être respectées. Le PS français décide de ne pas entamer la discussion du programme avant les élections législatives nationales de mars 1978. Le Comité international du Labour Party britannique rejette le projet de l'Union, jugé trop fédéraliste malgré les efforts de conciliation des partis frères. Le parti social-démocrate danois, lui aussi, rejette un projet qu'il juge trop ambitieux et rempli de « phrases creuses sur l'intégration ». Pour le SPD, la plate-forme commune résulte de longues tractations et toute modification lui serait fatale ; cependant le parti serait favorable à un texte plus court ou à une déclaration commune sur quelques thèmes précis. Un congrès du PvdA vote un très grand nombre d'amendements au projet de l'Union, qu'il considère comme trop peu socialiste, et trop peu européen ; il constate en même temps que l'Union ne peut adopter qu'une plate-forme commune et non un programme, car les parlementaires restent liés chacun par le programme de leur propre parti. Le PSB partage les appréhensions allemandes quant à la difficulté d'amender le projet ; il commence la préparation de son propre programme, à utiliser soit comme base pour la discussion d'amendements, soit comme programme national complémentaire à un manifeste commun. Le projet de programme de l'Union est jugé insatisfaisant, mais les dirigeants du parti belge estiment dangereux de vouloir amender un texte qui résulte de compromis laborieux. Après le congrès du PvdA du 10 février 1978 cependant, le PSB constate que le programme néerlandais devient difficilement négociable avec les autres partis. C'est une des raisons qu'il invoque, dans le souci constant de préserver le maximum de chances de cohésion à l'Union, pour ne pas discuter le programme en Congrès. Le minimalisme institutionnel est regretté par le Bureau du parti belge, qui estime exagérées les concessions faites aux travaillistes britanniques.

b) *La « Déclaration politique » et l'« Appel aux électeurs ».*

Il apparaît au début de 1978 que le projet de programme doit être abandonné ; mais la plupart des Bureaux de partis souhaitent l'adoption d'un manifeste commun plus succinct.

Les 23 et 24 juin 1978 se tient à Bruxelles une Conférence des dirigeants des partis socialistes de la Communauté. Dans son discours de bienvenue, André Cools, co-président à l'époque du Parti Socialiste belge, insiste sur l'importance capitale de cette réunion au sommet, et attire l'attention sur plusieurs caractéristiques spécifiques à l'Union :

- les responsables des différents partis-membres ont trop rarement senti le besoin d'analyser et de confronter leurs conceptions de l'action politique, persuadés sans doute que la convergence des

buts et des volontés permettait d'ignorer le désaccord sur les moyens ;

- au-delà des dirigeants, les socialistes de chaque pays de la Communauté doivent encore prendre conscience, non seulement de leur idéal commun de progressisme, mais également de la force que représente leurs poids politiques conjugués ;
- chacun a une conscience souvent trop aiguë des réalités et des difficultés auxquelles il doit faire face au plan national mais, paradoxalement peut-être, c'est la préparation de programmes spécifiques (24) qui a conduit au cours des derniers mois précédant la réunion à comprendre et à faire admettre l'impérieuse nécessité d'une plate-forme politique commune ;
- les socialistes sont mieux organisés et mieux armés que les autres familles politiques, aussi bien sur le plan idéologique que structurel. Les autres sont partis en campagne plus tôt, et ont élaboré des documents plus vite parce qu'ils devaient créer de toutes pièces un échafaudage politique de circonstances destiné à effacer, dans une perspective purement électorale, leurs profondes divergences et leurs graves disparités ;
- la campagne électorale européenne permettra, mieux qu'au niveau national, de découvrir les coalitions d'intérêt et les concordances troublantes entre les adversaires du socialisme, et fera apparaître d'autant mieux la cohérence, la justesse et la réelle dimension du socialisme européen, toutes trois basées sur l'unicité de l'intérêt des travailleurs.

Au lieu de chercher à reconstruire un programme qui couvre tous les domaines de l'imagination politique et qui provoque inévitablement les désaccords ou les ambiguïtés, les socialistes choisissent donc de mettre en évidence un certain nombre de problèmes qui concernent spécifiquement le monde du travail, la démocratie économique, la réduction des disparités, la paix.

Une Déclaration politique est adoptée et diffusée à l'issue de la Conférence, le 24 juin 1978. On peut y discerner deux parties principales, précédées d'un rappel du fait que les partis-membres de l'Union sont les héritiers d'expériences historiques différentes, qu'ils sont à l'œuvre dans des pays aux traditions et aux formes de développement diversifiées mais qu'ils partagent l'objectif commun de créer une Europe plus humaine et plus égalitaire. La première partie est consacrée aux problèmes du chômage,

(24) Préparation qui a été souvent le résultat d'une réaction contre le projet de programme commun.

des disparités économiques, de l'épuisement des ressources et de la pollution ; une politique de l'emploi est exigée, qui devrait être commune aux principales nations industrielles, et doit être décidée en coopération avec les organisations syndicales ; l'accession des travailleurs aux responsabilités dans l'entreprise, le contrôle des concentrations économiques, l'aide aux régions défavorisées et l'économie des matières premières et de l'énergie constituent les principaux autres points de cette première partie. La seconde partie est consacrée au rôle de l'Europe comme facteur de paix dans le monde : y sont évoqués successivement la politique de détente, le contrôle des armements, la coopération avec l'Europe de l'Est, la solidarité avec le Tiers-monde qui implique l'acceptation par les pays riches d'une augmentation plus faible de leur bien-être matériel, le respect des droits de l'homme dans la Communauté et dans le monde.

Sous la pression de Fr. Mitterrand et pour tenir compte des appréhensions de l'électorat français, la déclaration garantit que l'action de l'Assemblée élue (25) s'inscrira dans le cadre des Traités existants. Aucun transfert de pouvoirs ne pourra s'effectuer sans le consentement des gouvernements et des parlements nationaux ; pour les mêmes raisons, le soutien à l'adhésion des pays candidats est conditionné par un « échancier de périodes transitoires appropriées afin de respecter les intérêts légitimes de tous ».

L'Union décide d'organiser un Congrès en janvier 1979 sur base de thèses concrètes. Pour le préparer, des groupes de travail et des conférences spécialisées se réunissent pendant le second semestre de 1978 : femmes, élargissement, emploi, liberté et droits démocratiques.

L'« Appel aux électeurs » qui est finalement adopté à l'unanimité à l'issue du Congrès des 10-11-12 janvier 1979 réaffirme la position que nous avons évoquée comme caractéristique des socialistes : l'Europe n'est pas un but en soi, les élections sont un moyen supplémentaire de libérer la société de l'oppression et de l'exploitation. Après un rappel des spécificités nationales dues à des expériences historiques différentes, le document formule des propositions communes articulées autour de 7 thèmes :

Le droit au travail.

Comme dans la Déclaration politique, les socialistes réclament une politique active de l'emploi et une planification économique afin de réaliser le plein et le meilleur emploi. L'exigence vague d'une réduction de la vie de travail et d'une diminution du temps de travail hebdomadaire fait place à celle, plus précise et plus conforme aux revendications féminines, d'une

(25) Dans les deux documents socialistes il s'agit de l'« Assemblée européenne » et non du « Parlement européen ».

diminution de la durée de la journée de travail et d'une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

Plus remarquable est l'acceptation par tous les partis de certaines affirmations d'un socialisme plus radical que celui de la Déclaration politique : « l'économie de marché ne conduit pas spontanément à la justice sociale », « il faut rejeter la subordination du travail au capital », et « la lutte contre le chômage exige des réformes structurelles à plus long terme et une planification de l'économie au sein de laquelle les entreprises publiques devront, dans certains secteurs choisis, jouer un rôle essentiel ».

Le contrôle démocratique du développement économique et social.

Réformes de structures, planification, contrôle public des grandes concentrations industrielles et commerciales et des sociétés multinationales, développement des coopératives de travailleurs et autres organismes d'utilité publique, stimulation des petites et moyennes entreprises : l'appel exprime l'option commune des partis socialistes pour ce type d'action. Mais en matière de « démocratisation de l'entreprise à tous les niveaux », les différences de conception entre partis-membres n'ont permis aucune précision, sauf celle de la coopération nécessaire avec les organisations syndicales : cette démocratisation devra se faire « d'une manière adaptée aux circonstances particulières de chaque pays ».

Lutte contre la pollution.

Seules des mesures adoptées et appliquées d'un commun accord peuvent apporter la protection nécessaire aux populations. En matière d'énergie, la Communauté européenne doit établir un programme d'économies et de développement des sources de remplacement. Un contrôle et une gestion publics et des mesures de protection efficaces sont les conditions mises à tout nouveau développement et à toute nouvelle utilisation de l'énergie nucléaire.

Suppression des discriminations.

Ce passage de l'Appel est plus développé que dans la Déclaration politique, et fait place plus largement aux préoccupations des femmes.

L'« exclusion de la fonction publique motivée exclusivement par les convictions politiques » est explicitement condamnée. Il faut sans doute voir là un exemple d'influence due à la coopération au sein de l'Union sur un des partis-membres — en l'occurrence le SPD.

Protection du consommateur.

Nouveau par rapport à la Déclaration politique, ce passage propose de favoriser l'objectivité de l'information et le droit de défense contre la publicité trompeuse, l'encouragement et le renforcement des droits d'action

en justice des associations de consommateurs, l'élargissement de la responsabilité des producteurs.

Promotion de la paix, de la sécurité et de la coopération.

Les principes énoncés dans la Déclaration politique sont complétés par la proposition de placer les ventes d'armes sous contrôle international, l'opposition à la livraison d'armes aux régimes fascistes et racistes, et un passage important consacré à l'aide au développement dont les points forts sont : priorité aux pays les plus pauvres et à ceux dont la politique sociale améliore la condition des couches les plus défavorisées ; aide publique au développement portée à 1 % du PNB de la Communauté ; extension de l'aide financière aux pays en voie de développement non associés.

Extension et défense des droits de l'homme et des libertés civiles.

La Convention Européenne des Droits de l'Homme doit être pleinement appliquée dans tous les Etats membres ; la Communauté doit être « à la pointe du combat » pour le respect des droits de l'homme dans le monde entier.

Les droits économiques et sociaux fondamentaux, y compris le droit au travail, doivent faire partie des droits communautaires. Toute discrimination exercée à l'encontre d'étrangers doit être supprimée.

Enfin l'Appel reprend les positions de la Déclaration politique quant à l'adhésion des pays candidats et à ses modalités, et quant au strict respect des Traités. Il précise en outre que la Communauté Européenne n'est pas une fin en soi : elle ne constitue pas « toute » l'Europe, et la lutte pour le socialisme international dépasse les limites de la Communauté.

Bibliographie.

- BURBAN, J-L., Les socialistes et l'élection du Parlement européen au suffrage universel, *Revue du Marché Commun*, n° 204, février 1977, pp. 87-96.
- CLAEYS, P-H, et LOEB-MAYER, N., *Les groupements politiques dans la perspective de l'élection du Parlement européen, Rapport au 15 juin 1978*, Institut de Sociologie de l'Université libre de Bruxelles, 1978, 146 p.
- COHEN, R., De Samenwerking van de socialistische partijen in de Europese Gemeenschap, *Internationale Spectator*, Den Haag, jaarg. 29, n° 11, nov. 1975, pp. 670-679.
- Documents d'information du Bureau de liaison des partis socialistes de la Communauté européenne, Luxembourg.
- DROUIN, P., Les possibilités de l'eurosocialisme, *Le Monde*, 9 décembre 1976.
- HRBEK, R., Parteibünde in der Europäischen Gemeinschaft auf dem Weg zu programmatischen Profil, *Europa-Archiv*, Folge 10/1978.
- KOHNEN, H., *La coopération entre les partis socialistes de la Communauté européenne*, reproduit comme document d'information par l'Union des Partis socialistes de la Communauté européenne, 25 octobre 1976.